

PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Projet de centrale de stockage d'énergie par batterie – Chanteloup (35)

Mania ENR

SIÈGE SOCIAL

 4 rue du Grand Rigné – 35830 Betton

 02 99 55 55 05

 contact@dervenn.com

AGENCE PAYS DE LA LOIRE

 15 bd Marcel Paul – 44800 Saint-Herblain

 02 99 55 55 05

 contact@dervenn.com



Pré diagnostic écologique - Projet de centrale de stockage d'énergie par batterie – Chanteloup (35)

Réf. Dossier : 2025-614

Dossier suivi par : Leclerc Sarah

Mail : s.leclerc@dervenn.com

Téléphone : 06 27 53 40 81

Rédacteur : Leclerc Sarah, Lesaule Clémence

Relecteur : Loïse Huot

Date : 23.02.2026

Version : 2

HISTORIQUE DES VERSIONS

Indice	Date	Projet ou Pour approbation	Rédacteur(s)	Modifications
1	12.02.2026	Projet	Sarah Leclerc	-
2	23.02.2026	Projet	Sarah Leclerc	Corrections

SOMMAIRE

1. Cadre réglementaire.....	8
1.1. Rappel du principe de protection stricte des espèces.....	8
1.2. Principe de dérogation au régime de protection stricte.....	8
2. Présentation du projet.....	9
2.1. Maître d'ouvrage	9
2.2. Localisation du site du projet et de l'aire d'étude	9
2.3. Présentation du projet.....	9
3. État initial, potentialités écologiques et intérêt de la zone de projet.....	12
3.1. Contexte général de la zone de projet.....	12
3.1.1. Zonages du patrimoine naturel	12
3.1.2. Occupation du sol et matrice paysagère	18
3.2. Etat initial de la Flore et des Végétations	20
3.2.1. Flore.....	20
3.2.2. Végétations	23
3.3. Etat initial de la Faune.....	28
3.3.1. Insectes.....	28
3.3.2. Amphibiens.....	31
3.3.3. Reptiles	35
3.3.4. Avifaune	37
3.3.5. Mammifères terrestres.....	40
3.3.6. Chiroptères	41
3.4. Cartographie synthétique des sensibilités par habitat	46
3.4.1. Méthode.....	46
3.4.1. Résultats.....	47
4. Synthèse du prediagnostic et préconisations.....	49
5. Cadre méthodologique.....	51
5.1. Aires d'études.....	51

5.2.	Equipe projet.....	53
5.3.	Analyse bibliographique concernant les espèces.....	53
5.4.	Prospection de terrain	54
5.4.1.	Expertise de la Flore et des Végétations.....	54
5.4.2.	Expertise de la Faune	54
5.4.3.	Dates et natures des prospections de terrain	57
5.4.4.	Limites aux prospections de terrain	57
Annexe 1.	Liste des espèces végétales.....	58

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 :	Localisation de la zone d'étude	10
Figure 2 :	Outils règlementaires et contractuels en faveur du patrimoine naturel.....	14
Figure 3 :	Outils d'inventaire et périmètres de protection foncière en faveur du patrimoine naturel	15
Figure 4 :	Les Grands Espaces Naturels (GEN).....	16
Figure 5 :	Milieux Naturels d'Intérêts Écologiques (MNIE)	17
Figure 6 :	Localisation de la zone d'étude au sein de son contexte écologique local	19
Figure 7 :	Laurier-palme.....	21
Figure 8 :	Cartographie de localisation de la flore exotique envahissante	22
Figure 9 :	Occupation du sol par grand type de milieux	23
Figure 10 :	Cartographie des habitats.....	27
Figure 11 :	Mare recensée au nord-ouest du périmètre d'étude.....	28
Figure 12 :	Bande enherbée	29
Figure 13 :	Zone herbacée en lisière avec des ronciers et fourrés.....	29
Figure 14 :	Habitat de reproduction	32
Figure 15 :	Pontes de Grenouille agile dans le périmètre rapproché	33
Figure 16 :	Localisation des espèces d'amphibiens et des habitats potentiels	34
Figure 17 :	Roncier en lisière de haie arbustive sur talus et ronciers ponctuels	35
Figure 18 :	Localisation des habitats potentiels	36

Figure 19 : Milieux semi-ouverts, bocage	38
Figure 20 : Milieu ouvert	38
Figure 21 : Milieux boisés.....	38
Figure 22 : Cycle biologique chez les chauves-souris et illustrations de gîtes sylvestres (source : Guide technique accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins))	41
Figure 23 : Localisation des cavités potentiellement favorables aux chiroptères (source : BRGM).....	42
Figure 24 : Sites d'intérêt pour les chiroptères en Bretagne.....	43
Figure 25 : Espaces indispensables aux chiroptères des sites prioritaires.....	44
Figure 26 : Trame des continuités pour les chauves-souris en Bretagne et Loire-Atlantique.....	45
Figure 27 : Niveau de sensibilité de conservation des habitats du site.....	48
Figure 28 : Cartographie des aires d'études (périmètre d'étude + périmètre d'étude rapproché).....	52

TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des outils réglementaires, contractuels, conventionnels, d'inventaires et périmètres de protection foncière en faveur du patrimoine naturel présents dans un périmètre de 5km autour du site.....	13
Tableau 2 : Liste bibliographique des espèces floristiques recensées sur la commune (E-Calluna).....	20
Tableau 3 : Liste et statut de l'espèce exotique envahissante relevée	21
Tableau 4 : Description des végétations	24
Tableau 5 : Illustrations des végétations et habitats.....	25
Tableau 6 : Espèces et statuts de rareté et de protection des amphibiens relevés	32
Tableau 8 : Espèces et statuts de rareté et de protection des oiseaux relevés.....	39
Tableau 9 : Espèces et statuts de rareté et de protection des mammifères terrestres relevés	40
Tableau 10 : Méthode de définition du niveau de sensibilité d'habitats d'espèces	46
Tableau 11 : Définition du niveau d'enjeu de conservation des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur l'aire d'étude.....	47
Tableau 12 : Présentation des aires d'étude.....	51
Tableau 13 : Noms et domaines d'intervention des membres de l'équipe projet	53
Tableau 14 : Date et nature des prospections de terrain réalisées dans le cadre de cette étude	57



PARTIE A : PRÉSENTATION DU PROJET



1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

1.1. RAPPEL DU PRINCIPE DE PROTECTION STRICTE DES ESPÈCES

La préservation du patrimoine biologique est un impératif majeur des politiques environnementales. Elle se fixe en particulier pour objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Pour rappel, les listes d'espèces protégées sont fixées par arrêté ministériel. Les articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement prévoient un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages. Concernant ces espèces, il est notamment interdit de les détruire, de les capturer, de les transporter, de les perturber intentionnellement ou de les commercialiser. Ces interdictions peuvent s'étendre aux habitats des espèces protégées pour lesquelles la réglementation peut prévoir des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération. Le non-respect de ces règles fait l'objet de sanctions pénales, prévues à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

1.2. PRINCIPE DE DÉROGATION AU RÉGIME DE PROTECTION STRICTE

Toute intervention qui menace ces espèces ou leurs habitats le cas échéant ne peut s'effectuer qu'après l'obtention par le maître d'ouvrage d'une autorisation de dérogation à la protection stricte des espèces. Les dérogations aux mesures de protection sont fixées par les articles R411-6 à R411-14 du Code de l'environnement. L'article L. 411-2 du Code de l'environnement permet, dans les conditions déterminées par les articles R. 411-6 et suivants, la délivrance de dérogations exceptionnelles aux articles L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement :

- La dérogation est accordée par arrêté préfectoral précisant les modalités d'exécution des opérations autorisées.
- La décision est prise après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) ou avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) (article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées).

Selon le Code de l'environnement (articles cités ci-dessus), les trois conditions cumulatives à l'octroi d'une dérogation sont les suivantes :

- la demande s'inscrit dans un projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur,
- il n'existe pas d'autre solution plus satisfaisante,
- la dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.

Ainsi, l'autorisation d'altération, de destruction d'habitat, l'autorisation de destruction ou de capture d'espèces animales et de destruction ou de prélèvement d'espèces végétales protégées ne peut être accordée à titre dérogatoire, qu'à la triple condition que le projet présente un intérêt public majeur, qu'aucune autre solution satisfaisante n'existe et qu'elle ne nuise pas au maintien des populations d'espèces protégées.

2. PRÉSENTATION DU PROJET

2.1. MAITRE D'OUVRAGE

Mania ENR

2.2. LOCALISATION DU SITE DU PROJET ET DE L'AIRE D'ÉTUDE

La zone d'étude se situe au sud-ouest de la commune de Chanteloup (35) à proximité directe du poste électrique de Morihan.

2.3. PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre d'un projet de développement d'une centrale de stockage d'énergie sur une parcelle de 2,3 ha située sur la commune de Chanteloup, au lieu-dit Morihan, Dervenn est missionné pour réaliser un pré-diagnostic écologique faune-flore du site.

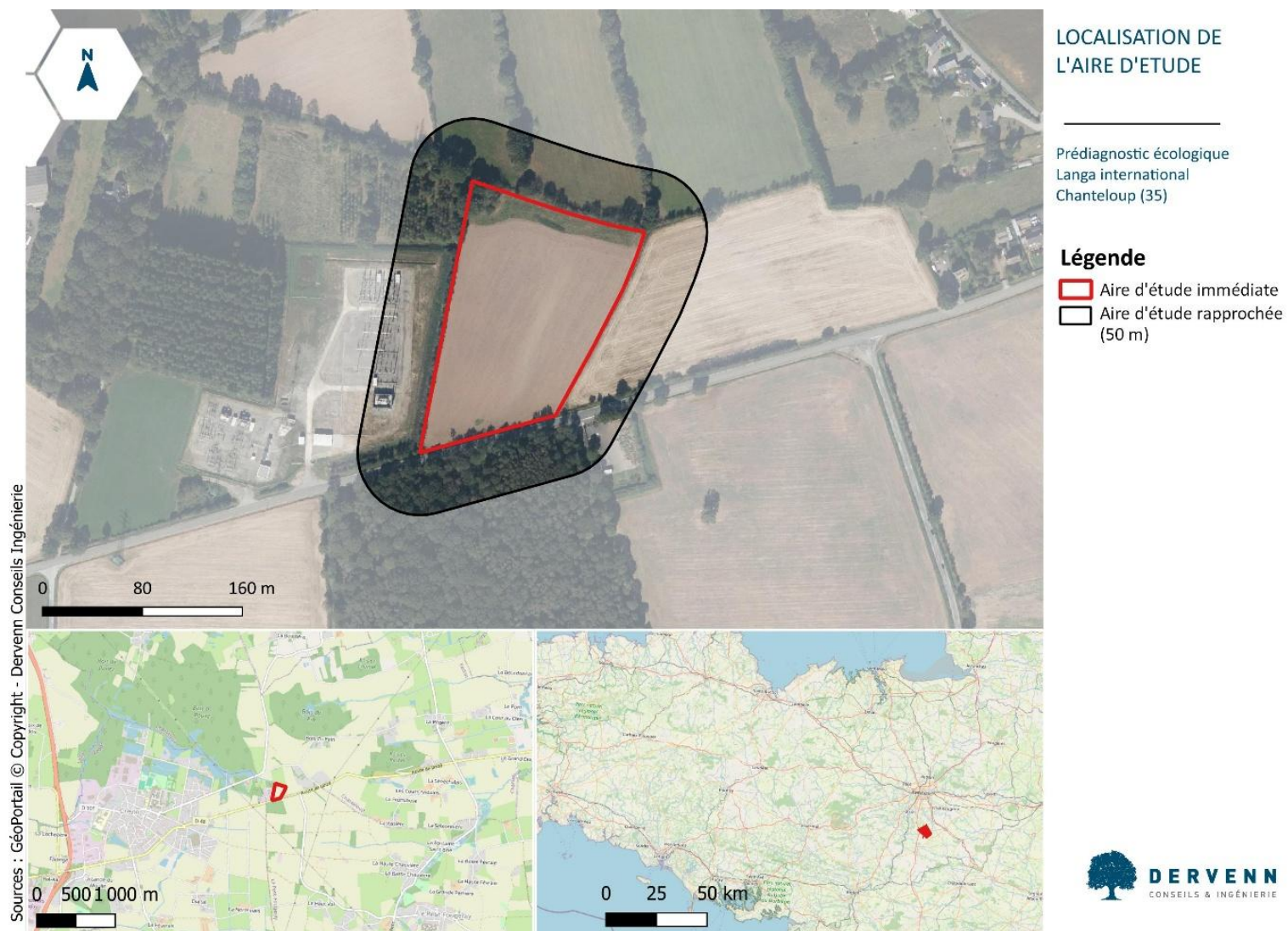


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

PARTIE B : ÉTAT INITIAL FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS

3.ÉTAT INITIAL, POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES ET INTÉRÊT DE LA ZONE DE PROJET

3.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA ZONE DE PROJET

3.1.1. Zonages du patrimoine naturel

Les zonages environnementaux correspondent à des secteurs où sont « connus » des enjeux de biodiversité particulièrement forts et/ou sur lesquels il peut exister des contraintes réglementaires.

Les tableaux et cartes ci-après présentent la synthèse des outils d'inventaire, réglementaires et contractuels du patrimoine naturel au sein des différentes aires d'étude.

Seuls les sites présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude sont listés ci-dessous.

Généralités

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- Les **zonages réglementaires** : zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un ouvrage peut être contraint voire interdit. Ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, les sites NATURA 2000 (Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciale).
- Les **zonages d'inventaires** : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique à l'échelon national et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne.

Aire d'étude immédiate

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun périmètre réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel n'est présent.

Aire d'étude rapprochée (tampon de 5 km)

Aucun périmètre réglementaire du patrimoine naturel n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée. Six périmètres d'inventaires du patrimoine naturel sont présents.

Aire d'étude éloignée (tampon de 15 km)

Quatre périmètres réglementaires et 23 zonages d'inventaires sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 1 : Liste des outils règlementaires, contractuels, conventionnels, d'inventaires et périmètres de protection foncière en faveur du patrimoine naturel présents dans un périmètre de 5km autour du site

Code	Nom	Distance du site
Zonages d'inventaire du patrimoine naturel		
ZNIEFF de Type 1		
530008159	ETANG DE LA JARILLAIS	1 km
530008161	BOIS DE FERCHAUD	2 km
530008160	ETANG DES MESSIERS	3 km
530009902	ETANG DE BEAUVAIS	4,5 km
ZNIEFF de Type 2		
530008158	BOIS DE POUENZ ET FERCHAUD	400 m
530009069	BOIS DE LA GRIFFAIS	4,7 km
Milieux naturels d'intérêts écologiques (MNIE) et Les Grands Espaces Naturels (GEN)		
Milieux naturels d'intérêts écologiques (MNIE)		
10BOU	Réseau de mares des Landelles	2,7 km
9BOU	Etangs de Moque-Souris	2,5 km
9CN	Prairies humides de la Haute Pommerais	4,5 km
7CN	Bois au nord de "Les Vallées"	4,7 km
3CN	Coteaux de l'étang de Venon	4,3 km
5CN	Les Boisselières	4,5 km
10CN	Prairies de la Lande	5 km
8BOU	Bois et prairies de la Jumelle	4,3 km
6CN	Bois du "Haut Coudray"	5 km
18LAI	Bois et landes de Mandon	2,5 km
23ORG	Réseau de mares de la Gaudrais	4 km
13LAI	Mare du Plessis Mandon	3,5 km
24ORG	Bois et pelouse de l'Hermitière	4 km
8LAI	Carrière de la Roche et prairies de la Rouilasserie	4,5 km
21ORG	Lisière du Bois de Pouenz	3,6 km
20ORG	Allée boisée au sud de la Belle Etoile	4,7 km
7ORG	Prairie et coteau de la « Lande des 2 Monts »	4,9 km
27ORG	Mare et prairie de la Grée	4 km
Les Grands Espaces Naturels (GEN)		
CN_01_GEN	L'Ise et ses affluents	3 km
ORG_03_GEN	Ruisseau des Coniaux	3 km
LAI_02_Gen	Bois et vallons de Laillé	2,5 km
ORG_02_GEN	Boisements d'Orgères	3,5 km

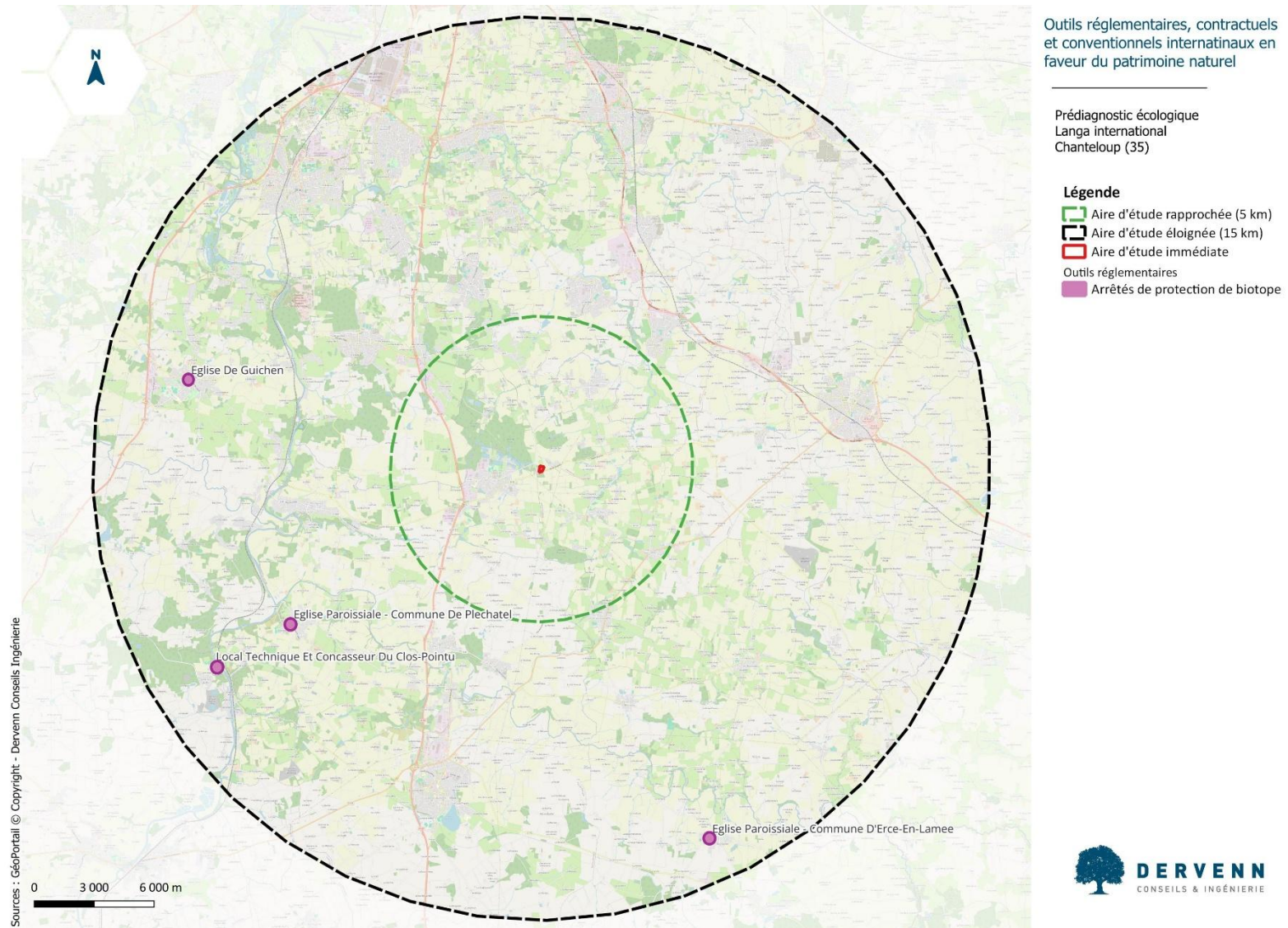


Figure 2 : Outils règlementaires et contractuels en faveur du patrimoine naturel

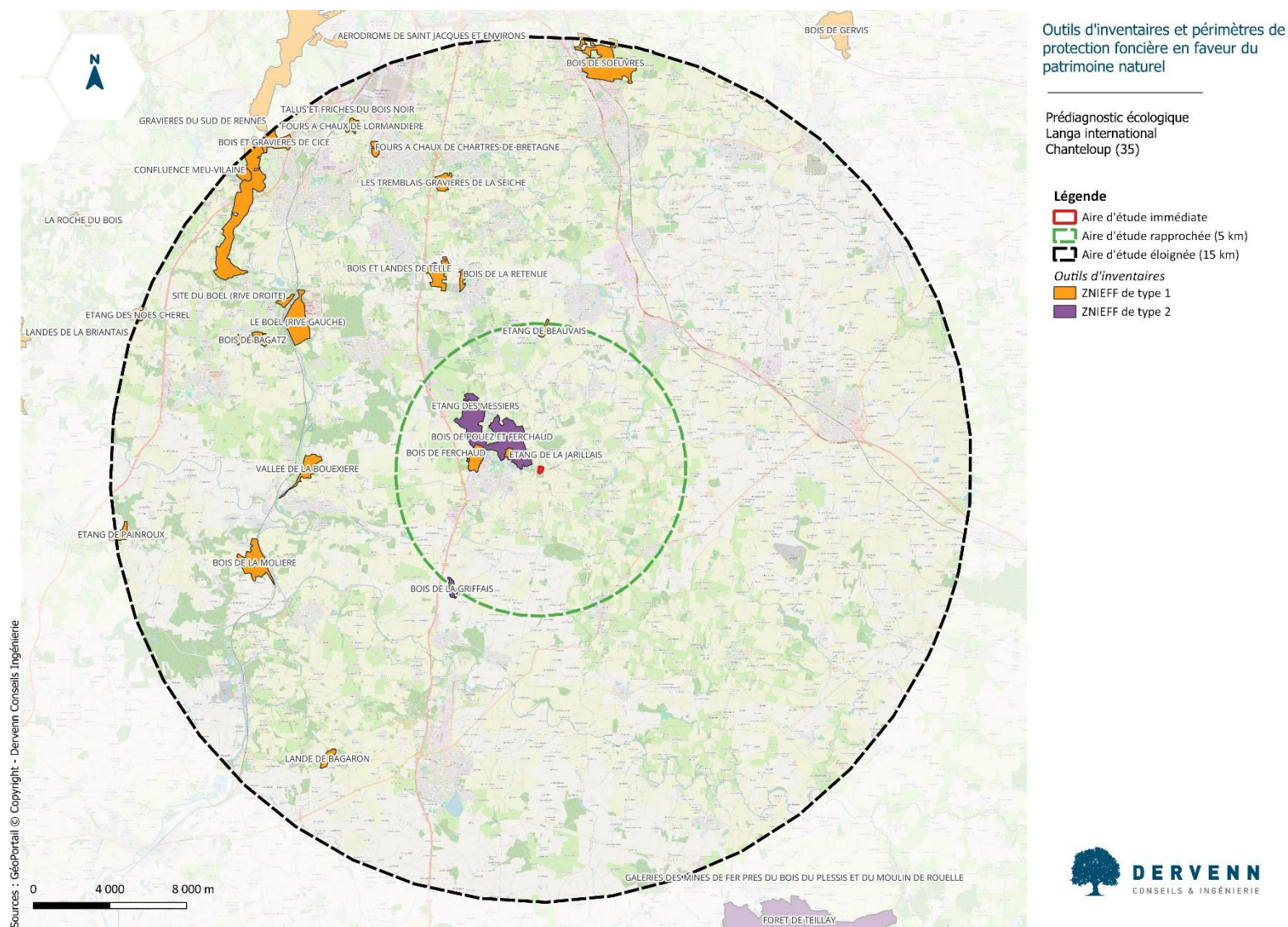


Figure 3 : Outils d'inventaire et périmètres de protection foncière en faveur du patrimoine naturel

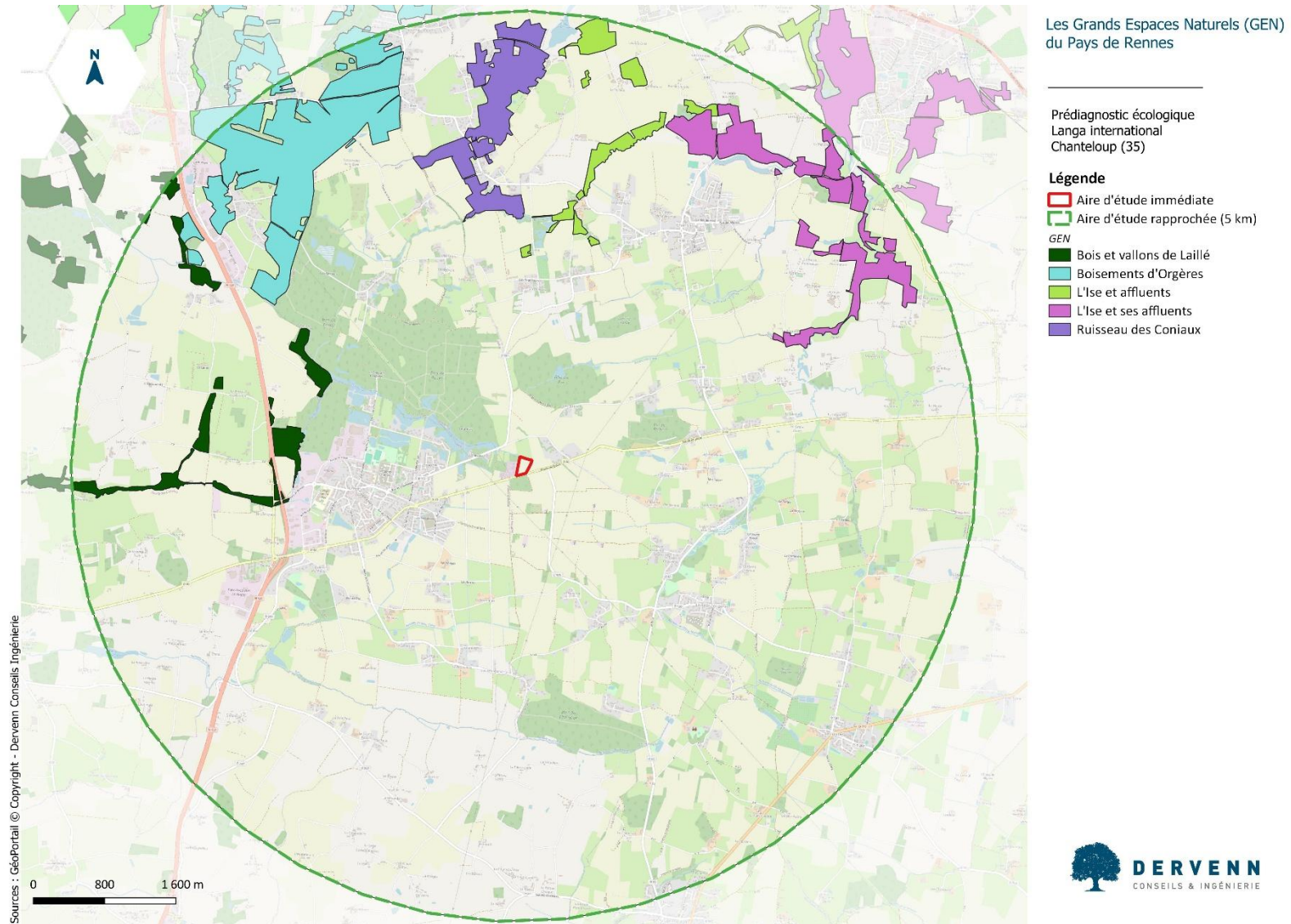


Figure 4 : Les Grands Espaces Naturels (GEN)

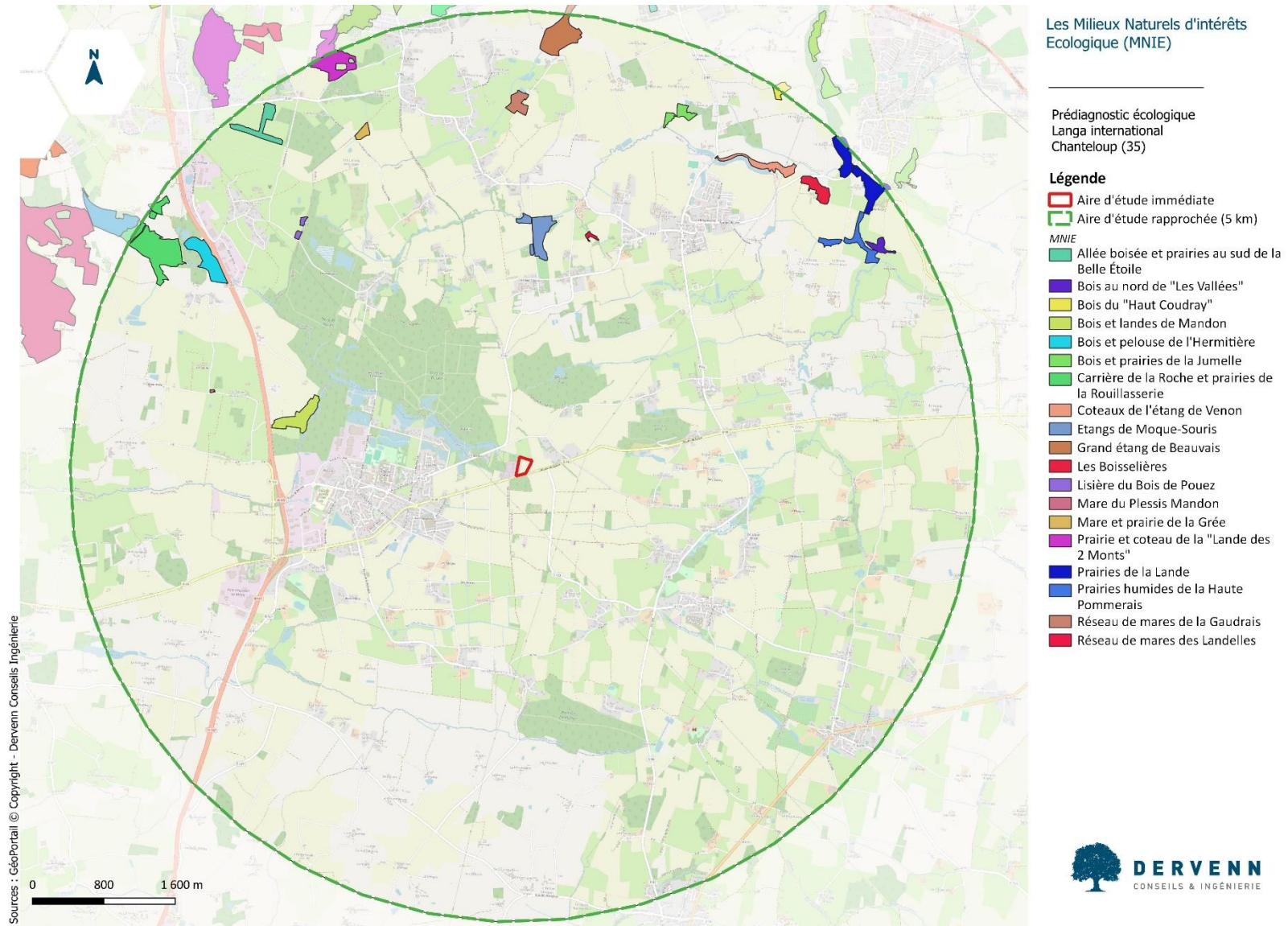


Figure 5 : Milieux Naturels d'Intérêts Écologiques (MNIE)

3.1.2. Occupation du sol et matrice paysagère

Continuités écologiques locales

À l'échelle locale, le site s'inscrit dans un contexte écologique particulièrement favorable, à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité majeur identifié au sein de la trame verte et bleue. Celui-ci comprend notamment le bois de Pouez ainsi que les plans d'eau et milieux humides associés, constituant un ensemble structurant pour la faune et la flore du secteur.

Le site bénéficie de connexions écologiques fonctionnelles avec ces réservoirs grâce à plusieurs éléments paysagers structurants. Les haies bocagères présentes au nord et à l'ouest assurent des continuités terrestres propices aux déplacements, à l'alimentation et à la reproduction de nombreuses espèces (petits mammifères, chiroptères, avifaune, insectes). Par ailleurs, le réseau de mares et de fossés en eau renforce la continuité écologique aquatique et semi-aquatique, favorisant notamment les amphibiens et les espèces inféodées aux milieux humides.

Ainsi, le site ne constitue pas un espace isolé, mais s'intègre dans un maillage écologique cohérent, participant activement aux dynamiques de circulation des espèces entre les différents noyaux de biodiversité du territoire.

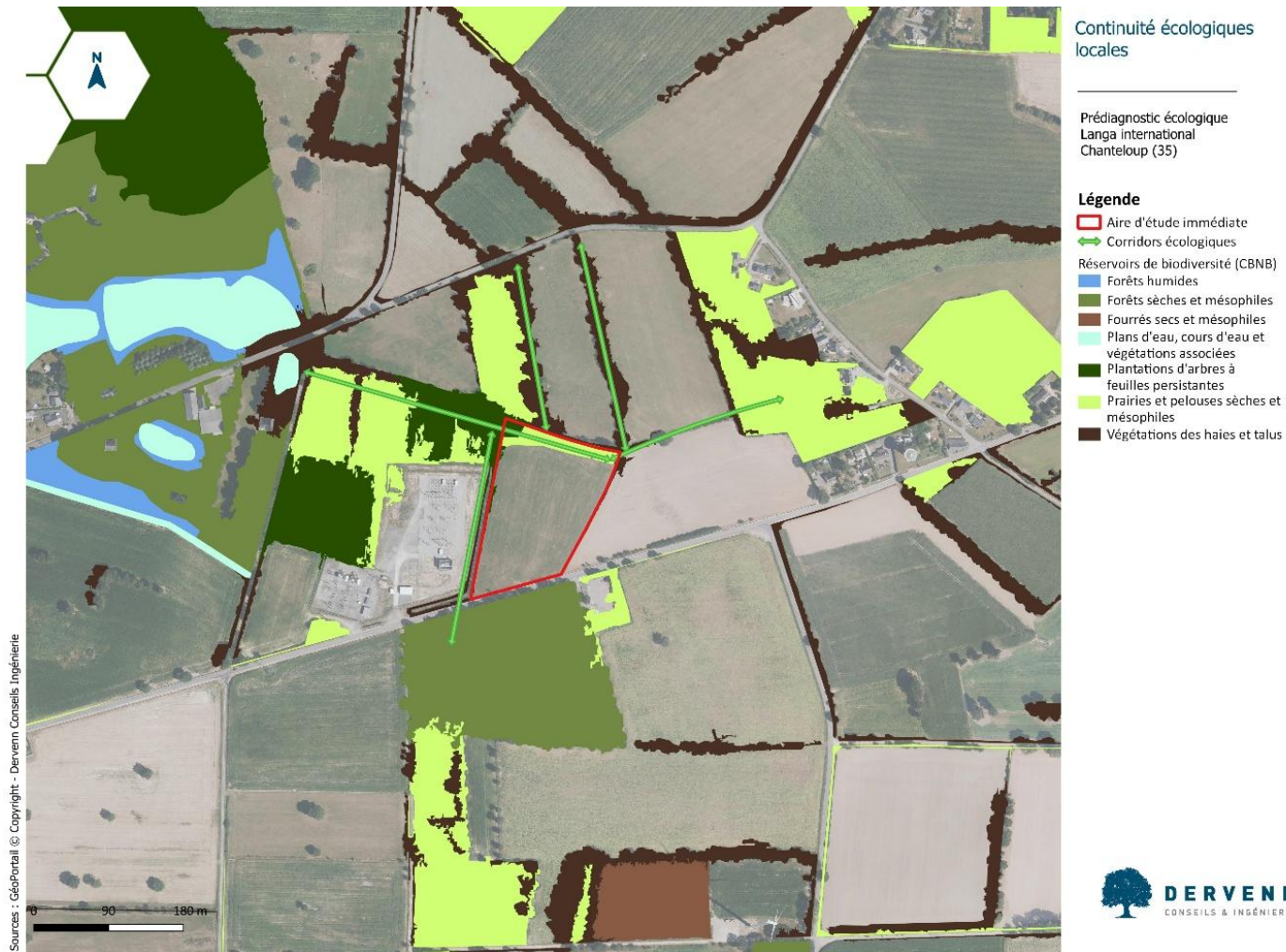


Figure 6 : Localisation de la zone d'étude au sein de son contexte écologique local

3.2. ETAT INITIAL DE LA FLORE ET DES VÉGÉTATIONS

3.2.1. Flore

3.2.1.1. Analyse bibliographique

Pour les données de flore vasculaire, la base de données du Conservatoire Botanique de Brest (CBNB), e-Calluna, a été consultée. Les données sont interrogées à l'échelle communale et non précisément localisées sur le périmètre d'étude. Ces données sont donc à voir comme des potentialités d'espèces. Les observations ayant moins de 20 ans d'antériorité sont conservées.

Tableau 2 : Liste bibliographique des espèces floristiques recensées sur la commune (E-Calluna)

Nom scientifique	Nom français	Protection	Statut de menace UICN (régional)	Habitat de prédilection
<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	Nationale	-	Bords des eaux, mares, marais, ornières des chemins, parfois submergée
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	Nationale	-	Bord sableux ou pierreux des eaux stagnantes, généralement en gazons étendus
<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	-	NT	Bord des étangs et des mares, fossés, parfois flottant
<i>Isopyrum thalictroides</i>	Isopyre faux pigamon	-	NT	Forêts fraîches, taillis et coteaux boisés frais

NT : quasi menacée ;

La présence de mares et de plan d'eau au nord du site pourrait offrir des conditions propices à la présence éventuelle du Vulpin roux et de la Boulette d'eau, bien que le contexte stationnel ne soit pas optimal.

3.2.1.2. Flore indigène

63 espèces ont été relevées sur l'aire d'étude suite à un unique passage en période défavorable (voir Annexe 1).

Aucune espèce végétale protégée ni patrimoniale n'a été relevée lors de ce passage.

3.2.1.1. *Espèces exotiques envahissantes*

Une espèce exotique envahissante (le laurier-palme) est présente très ponctuellement sur le site, notamment dans les secteurs boisés localisés au nord-ouest du site. L'espèce ne présente aujourd'hui pas de caractère invasif fort sur le site.

Tableau 3 : Liste et statut de l'espèce exotique envahissante relevée

Nom scientifique	Nom français	Catégorie invasive en Bretagne (2024)
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-palme	Invasive avérée



Figure 7 : Laurier-palme



Figure 8 : Cartographie de localisation de la flore exotique envahissante

3.2.2. Végétations

3.2.2.1. Occupation du sol

Le périmètre présente une petite mosaïque d'habitats dominée par une parcelle agricole, qui constitue près de la moitié de la surface du périmètre rapproché et la quasi-totalité du périmètre immédiat. Les végétations arborées (boisements, haies, plantations) constituent le second ensemble important, tandis que les milieux herbacés (prairies mésophiles) complètent cette structure d'habitat. Les milieux artificiels, arbustifs et aquatiques restent très marginalement représentés.

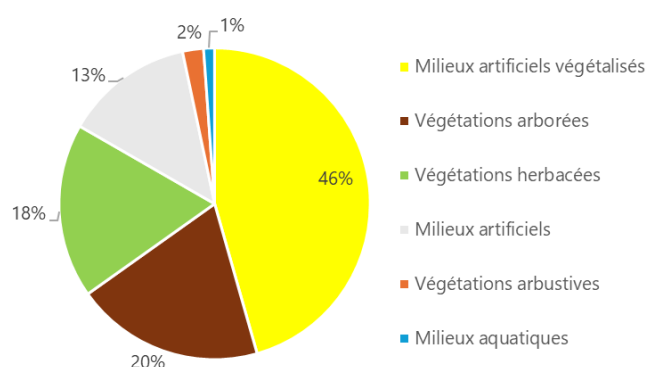


Figure 9 : Occupation du sol par grand type de milieux

3.2.2.2. Description des végétations

Le tableau, les cartes et photos ci-après décrivent et illustrent les habitats présents sur le site.

3.2.2.3. Enjeux de conservation

Aucun de ces milieux ne présente d'enjeu de conservation en tant que groupement de végétation. Aucun ne présente les caractéristiques et composantes de végétations d'intérêt communautaire comme les landes ou les prairies oligotrophes. Ces espaces sont ainsi des habitats communs.

Tableau 4 : Description des végétations

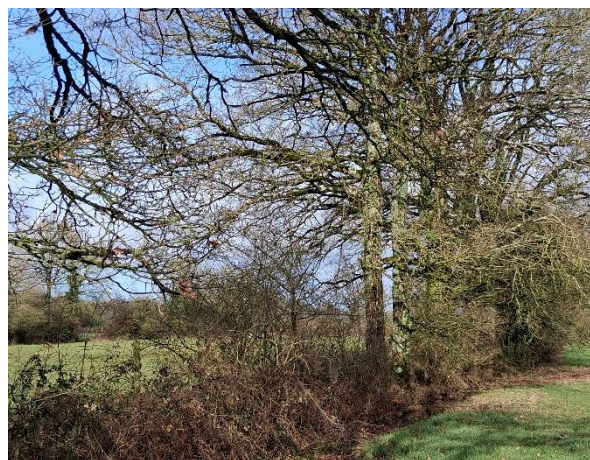
Phytosociologie	Typologie	Surface (m²)	Code Eunis	Code Corine	Code Natura 2000	Description	Espèces caractéristiques	Enjeux végétations
Végétations arborées								
/	Boisement de feuillus	5519	G1.8	41.5	/	Petit peuplement arboré caducifolié situé au sud du périmètre et se développant sur un sol acide méso-hygrophile. La strate arborée est dense et peu diversifiée. La strate herbacée est quasi-monospécifique et recouverte d'un tapis de ronce.	<i>Betula pubescens</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Castanea sativa</i> , <i>Rubus fruticosus</i>	Négligeable
/	Haies arborées continues	3900	FA.3	84.4	/	Un linéaire de haie arborée plus ou moins continue est présent au nord du périmètre le long des fossés, ainsi qu'en bordure sud du site le long de la route. Les strates arborées et arbustives comprennent des essences indigènes mésophiles. La strate herbacée, sur talus ou non, se compose d'un ourlet mésohygrophile à floraison printanière.	<i>Quercus robur</i> , <i>Castanea sativa</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Ficaria verna</i> , <i>Oenanthe crocata</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Rubus fruticosus</i> .	Négligeable
/	Plantations de feuillus	2390	G1.C	83.32	/	Plantations artificielles assez récentes d'essences de feuillus caducifoliés. Elles se situent au nord-ouest du périmètre. Les strates herbacées et arbustives semblent fréquemment gérées limitant l'expression d'un couvert forestier diversifié.	<i>Alnus glutinosa</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Betula pubescens</i> , <i>Quercus petrae</i> , <i>Dactylis glomerata</i>	Négligeable
/	Alignements d'arbres	200	G5.1	84.1	/	Quelques alignements d'arbres sont présents autour de la plateforme de déchèterie des végétaux au sud du périmètre.	<i>Quercus robur</i>	Négligeable
Végétations arbustives								
/	Haies arbustives	1250	FA.3	84.4	/	Haie arbustive d'environ 5 mètres de hauteur plantée en lisière du poste électrique. Haie au contact d'un roncier.	<i>Betula pendula</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Ulex europaeus</i>	Négligeable
<i>Pruno spinosae</i> - <i>Rubion radulae</i>	Ronciers	1425	F3.131	31.831	/	Un grand roncier linéaire est présent à l'ouest du périmètre en lisière du poste électrique. Un petit roncier se développe dans une prairie au nord.	<i>Rubus fruticosus</i>	Négligeable
Végétations herbacées								
<i>Arrhenatherion elatioris</i>	Prairies mésophiles de fauche	8660	E2.22	38.22	/	Prairies mésophiles gérées par fauche annuelle dominées par un cortège d'espèces graminoides typique de sols méso-eutrophes plus ou moins mésohygrophiles. Ces cortèges présentent une richesse floristique assez limitée (moins d'une dizaine d'espèces).	<i>Dactylis glomerata</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Schedonorus arundinaceus</i> , <i>Plantago lanceolata</i>	Négligeable
<i>Cynosurion cristati</i>	Prairies mésophiles pâturées	2489	E2.1	38.1	/	Prairies mésophiles caractérisées par la présence d'espèces adaptées à la pression de pâturage et à l'absence d'espèces inféodées à la fauche.	<i>Bellis perennis</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Plantago major</i> , <i>Ranunculus repens</i> , <i>Trifolium repens</i>	Négligeable
Milieux aquatiques								
/	Fossés et petits canaux	399	J5.41	89.21	/	Un réseau de fossé en eau est présent le long de haies arborées au nord du périmètre.	/	Négligeable
/	Mares	304	C1.3	22.1	/	Quelques mares constituent un réseau interconnecté par des fossés en eau au nord du périmètre. Bien qu'aucune espèce d'herbier aquatique n'ait été identifiée, le passage ayant été réalisé en dehors de la période favorable, la présence potentielle d'un herbier aquatique ne peut être exclue.	/	Négligeable
Milieux artificiels végétalisés								
/	Cultures	28112	X07	82.2	/	La parcelle principale est occupée par une culture de blé d'hiver.	/	Nul
Milieux artificiels								
/	Routes et chemins	1448	J4.2	86.1	/	/	/	Nul
/	Sites industriels en activité	6803	J1.4	86.3	/	/	/	Nul

Tableau 5 : Illustrations des végétations et habitats

Végétations arborées et arbustives



Boisement de feuillus



Haie arborée continue



Plantation de feuillus



Haie arbustive

Végétations herbacée



Prairie mésophile de fauche



Prairie pâturée mésophile

Milieux aquatiques



Mares au nord du périmètre

Milieu artificiel végétalisé (culture)



Culture

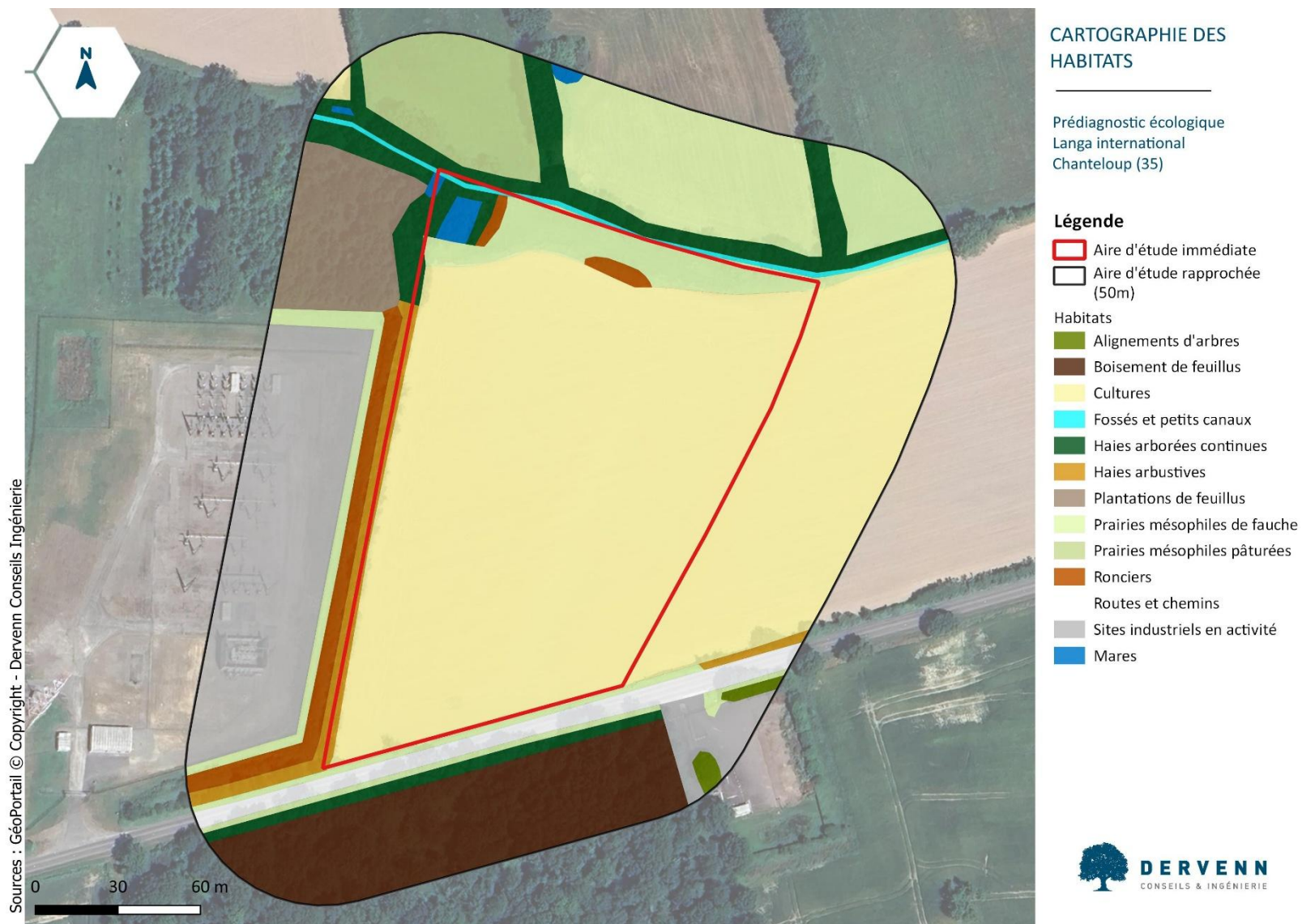


Figure 10 : Cartographie des habitats

3.3. ETAT INITIAL DE LA FAUNE

3.3.1. Insectes

3.3.1.1. *Analyse bibliographique*

Au regard des données disponibles sur les bases de données (données sur les dix dernières années), et concentrées à l'échelle communale, il ne ressort pas la présence d'odonates sur la commune de Chanteloup.

Vingt-neuf espèces de Papilionoidae sont mentionnées dans le secteur de recherche. Aucune de ces espèces ne présente d'enjeu de conservation ou de protection.

Dix-huit espèces d'orthoptères sont mentionnées dans le secteur de recherche. Aucune de ces espèces ne présente d'enjeu de conservation ou de protection.

3.3.1.2. *Enjeux potentiels*

3.3.1.2.1. Odonates

Les odonates sont liés aux zones humides, leur cycle de vie se décomposant en deux phases : une phase aquatique (phase larvaire) et une phase aérienne (phase adulte). Lors de la phase aérienne, les libellules adultes ont la capacité de coloniser des milieux favorables grâce à leur mobilité. Lors de la phase aquatique, le développement des larves est sensible aux perturbations des habitats aquatiques.

La diversité odonatologique d'un site est fortement dépendante de la disponibilité des milieux aquatiques présents (milieux d'eaux stagnantes peu profonds ceinturés d'une riche végétation (carex, joncs, roseaux, massettes), milieux d'eaux courantes (rivières, fleuves, ...), etc.), et des zones d'alimentation riches en invertébrés (prairies, plan d'eau, pelouse, landes, ...).

La zone d'étude présente deux mares dans sa partie nord-ouest. Une première est entièrement boisée, moins favorable, tandis que la seconde présente une partie bien exposée pouvant être favorable à la reproduction des espèces.

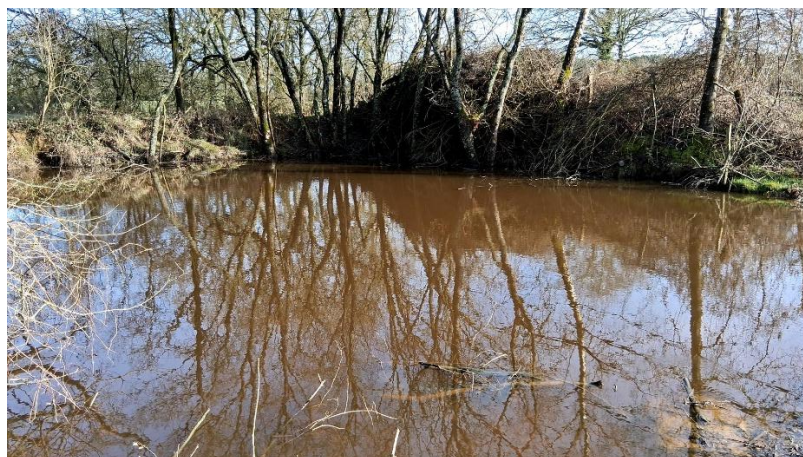


Figure 11 : Mare recensée au nord-ouest du périmètre d'étude

Le site présente également une bande enherbée, le long de l'écoulement au nord du site. Cette zone pourrait constituer un terrain de chasse.



Figure 12 : Bande enherbée

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme limitées.

3.3.1.2.2. Orthoptères

Les orthoptères se développent majoritairement dans des habitats ouverts à la végétation herbacée, parfois haute et dense, parfois rase et clairsemée profitant généralement des situations bien exposées au soleil (ex : friches, prairies, talus, bords de chemins, lisières de forêts, etc.). Selon leurs exigences écologiques, certaines espèces sont parfois caractéristiques de milieux particuliers comme les prairies humides, les pelouses calcicoles, d'autres au contraire sont plus ubiquistes et se rencontrent de manière plus homogène sur des habitats communs voire dégradés (en ville par exemple).

La bande enherbée en bordure de cours d'eau ainsi que les zones de zones de fourrés, ronciers et débris végétaux pourraient être des habitats exploités par les orthoptères.



Figure 13 : Zone herbacée en lisière avec des ronciers et fourrés

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme limitées.

3.3.1.2.3. Papilionoidae et Zygènes

Sur un site donné, la diversité des espèces de Papilionoidae et Zygènes dépend de nombreux facteurs (nature des sols, diversité végétale, activités humaines...) et des interactions complexes entre ces facteurs. La présence d'un grand nombre de ces espèces est généralement révélatrice d'un milieu riche et fonctionnel.

Ces espèces présentent des exigences alimentaires souvent précises, et ont besoin pour survivre, que les plantes hôtes sur lesquelles les chenilles se développent soient disponibles et que les imagos puissent se déplacer pour trouver des ressources alimentaires et des partenaires de reproduction.

La zone d'étude est peu favorable à la présence de ce taxon puisque principalement constituée de grandes cultures. Néanmoins, les lisières et la bande enherbée peuvent constituer des habitats d'alimentation de reproduction pour des espèces communes pour ce taxon.

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme limitées.

3.3.1.2.4. Coléoptères xylophages protégés

Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) est une espèce xylophage dont la larve consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents. Elle attaque les diverses espèces de Chênes (chênes vert, pubescent, sessile, pédonculé...), au niveau du tronc et des grosses branches (diamètre > 20 cm). Seuls de vieux et gros chênes sont attaqués (diamètre généralement supérieur à 60 cm). Le cycle larvaire dure trois ans ou plus. L'adulte est crépusculaire et se trouve sur les troncs des arbres-hôtes (on peut l'observer en examinant les troncs avec une lampe pendant les chaudes soirées d'été). Il consomme la sève et diverses matières sucrées et fermentées comme les fruits murs.

La zone d'étude présente sur sa périphérie quelques chênes.

3.3.1.3. Enjeux avérés

3.3.1.3.1. Odonates

Du fait du passage hors période favorable, aucune espèce n'a pu être observée.

3.3.1.3.2. Orthoptères

Du fait du passage hors période favorable, aucune espèce n'a pu être observée.

3.3.1.3.3. Papilionoidae et Zygènes

Du fait du passage hors période favorable, aucune espèce n'a pu être observée.

3.3.1.3.4. Insectes saproxylophages

Les chênes favorables ont été prospectés. Aucune trace de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) n'a pu être relevée. Voici une reformulation plus claire et fluide :

Concernant les chênes recensés, seuls ceux situés sur le talus près de la mare présentent un diamètre suffisant pour être favorables à une colonisation, mais ne présentent pas de traces de colonisation. Les autres chênes identifiés se trouvent en périphérie immédiate de la zone d'étude, plus précisément dans l'aire d'étude rapprochée, au nord du cours d'eau répertorié au nord du site. Ces chênes présentent un diamètre plus faible et ne présentent pas de trace de Grand Capricorne.

3.3.2. Amphibiens

3.3.2.1. Analyse bibliographique

Au regard des données disponibles sur les bases de données (données sur les dix dernières années), et concentrées à l'échelle communale, il ressort la présence de huit espèces d'amphibiens.

- Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax sp.*) ;
- Rainette verte (*Hyla arborea*) ;
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ;
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) ;
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*) ;
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

3.3.2.1. Enjeux potentiels

La plupart des amphibiens possèdent un cycle vital biphasique, avec une phase terrestre (imago et adultes) et une phase aquatique (développement larvaire). Ainsi plusieurs migrations peuvent avoir lieu au cours d'une année :

- migrations prénuptiales (site d'hivernage → lieu de reproduction),
- migrations postnuptiales (site de reproduction → quartiers d'été)
- pour certaines espèces une migration automnale (quartiers d'été → sites d'hivernage)

La zone d'étude accueille plusieurs habitats :

- **De reproduction** : Deux mares au sein du périmètre immédiat, connectées par un réseau de fossés à deux autres mares au sein ou à proximité du périmètre rapproché ; d'estivage et d'hivernage, favorables pour ce groupe d'espèces :
- **Terrestres** : haies sur talus, branchages, tas de bois, et pierres.



Figure 14 : Habitat de reproduction

L'ensemble des espèces présentées dans la bibliographie peuvent être envisagées sur les mares du site.

3.3.2.2. Enjeux avérés

Aucune espèce n'a été contactée au sein de la zone d'étude. Une espèce a été recensée **au sein du périmètre rapproché.**

Tableau 6 : Espèces et statuts de rareté et de protection des amphibiens relevés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Convention de Berne	LR Europe	LR France	LR Bretagne	Resp. biol. Bretagne
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	A2	A4	A2	LC	LC	LC	mineure

LC : préoccupation mineure / NT : quasi menacée / VU : Vulnérable / EN : En Danger / CR : en danger Critique / DD : Données insuffisantes

Protection France – A3 : article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Convention de Berne A2 : Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

LR France : La Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2015)

LR Bretagne : Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale- Reptiles & Batraciens de Bretagne (2015)

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme modérées.



Figure 15 : Pontes de Grenouille agile dans le périmètre rapproché

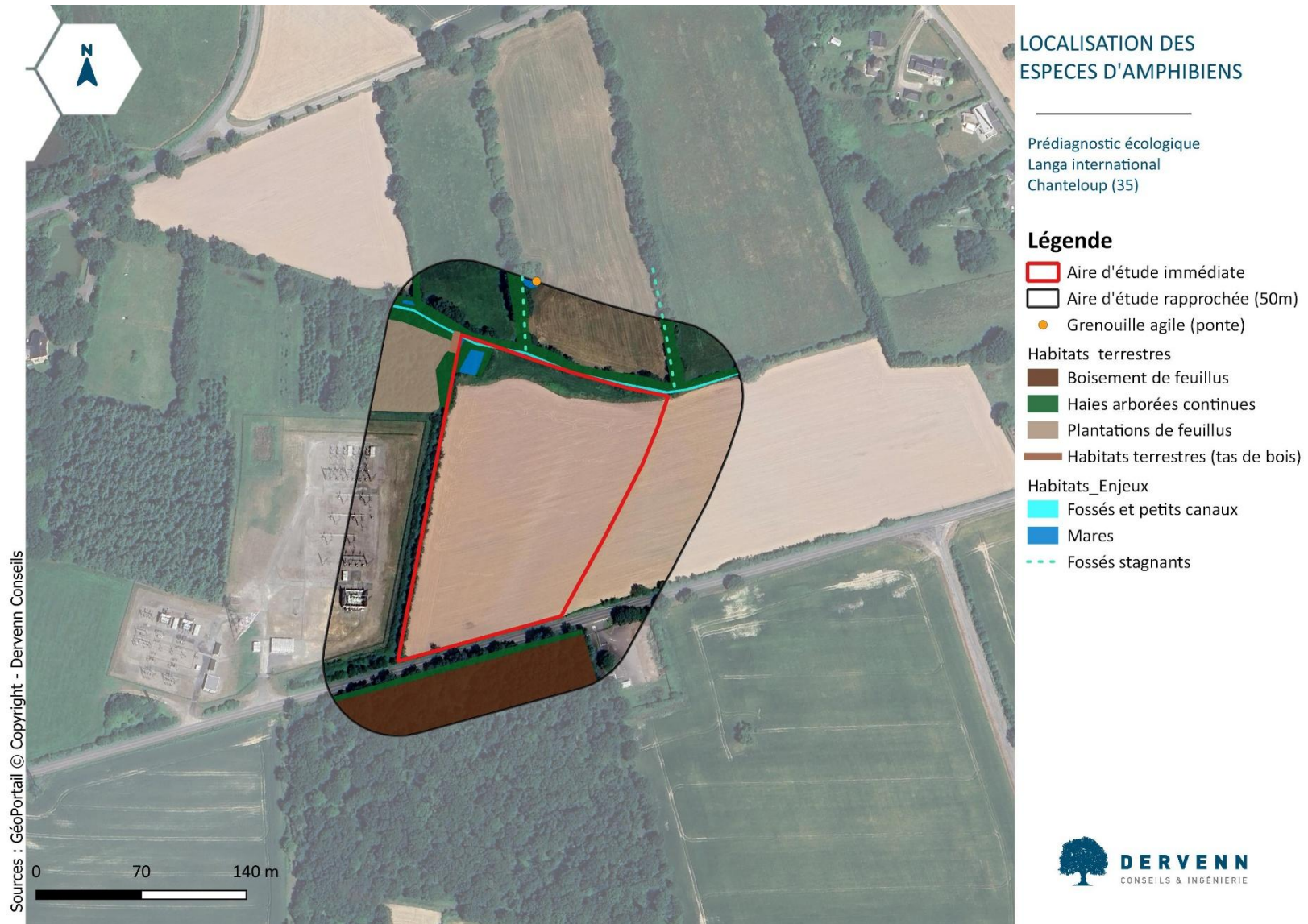


Figure 16 : Localisation des espèces d'amphibiens et des habitats potentiels

3.3.3. Reptiles

3.3.3.1. Analyse bibliographique

Au regard des données disponibles sur les bases de données (données sur les dix dernières années), et concentrées à l'échelle communale, il ressort la présence de quatre espèces de reptiles :

- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
- Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)
- Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

3.3.3.1. Enjeux potentiels

La zone d'étude accueille quelques micro-habitats favorables pour ce groupe d'espèces :

- Haie arbustive sur talus associée à un roncier et sa lisière exposée est.
- Ronciers ponctuels bien exposés.



Figure 17 : Roncier en lisière de haie arbustive sur talus et ronciers ponctuels

L'ensemble des espèces présentées dans la bibliographie peuvent être envisagées sur les habitats du site.

3.3.3.2. Enjeux avérés

Du fait du passage hors période favorable, aucune espèce n'a pu être observée.

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme modérées.



Figure 18 : Localisation des habitats potentiels

3.3.4. Avifaune

3.3.4.1. Analyse bibliographique

Au regard des données disponibles sur les bases de données (données sur les dix dernières années), et concentrées à l'échelle communale, il ressort la présence de 94 espèces d'oiseaux.

Parmi les espèces considérées comme nicheuses possibles, probables ou certaines, peuvent être mentionnées, à la vue des habitats présents sur la zone d'étude :

Cortèges	Espèces
Milieus semi-ouverts, Bocage	Accenteur mouchet, Bruant jaune, Bruant zizi, Chardonneret élégant, Fauvette grisette, Hypolaïs polyglotte, Fauvette des jardins, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Linotte mélodieuse, Lorient d'Europe, Pipit des arbres, Tarier pâle, Verdier d'Europe
Milieus ouverts, Cultures	Alouette des champs, Alouette lulu
Milieus boisés	Bouvreuil pivoine, Geai des chênes, Grimpereau des jardins, Grosbec casse-noyaux, Mésange noire, Mésange nonnette, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic mar, Pic vert, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Sittelle torchepot, Tourterelle des bois,
Espèces généralistes	Troglodyte mignon, Étourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Merle noir, Pinson des arbres, Rougegorge familier

3.3.4.2. Enjeux potentiels

La zone d'étude accueille diverses catégories de milieux représentant des habitats de reproduction et/ou de repos favorables pour l'avifaune :



Figure 19 : Milieux semi-ouverts, bocage



Figure 20 : Milieu ouvert



Figure 21 : Milieux boisés

3.3.4.3. Enjeux avérés

Le parcours du site en période hivernale a permis de contacter **17** espèces, sur la zone d'étude et à proximité immédiate. **Douze de ces espèces présentent un enjeu de protection à l'échelle nationale et deux sont considérées comme patrimoniales** : il s'agit du Roitelet huppé (*Regulus regulus*) et du Moineau domestique (*Passer domesticus*). Bien qu'ayant été observées sur le site, ces deux espèces ne sont pas nicheuses potentielles sur celui-ci, du fait pour le premier de l'absence de conifères et pour le second de l'absence de bâtis, habitats de reproduction de ces espèces.

Tableau 7 : Espèces et statuts de rareté et de protection des oiseaux relevés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection France	Convention de Berne	Directive oiseaux	LR Europe	LR France			LR Bretagne		Déterminantes Bretagne	Responsabilité biologique Bretagne	Responsabilité migrateurs Bretagne
						Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage	Nicheurs	Migrateurs			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAc	-	LC	-	-	modérée	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAd	-	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	A3	A2	-	LC	LC	-	NAd	LC	-	-	modérée	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAc	NAc	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	A2	-	LC	LC	NAd	-	LC	-	-	modérée	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	-	-	LC	LC	NAd	-	LC	-	-	modéré	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	A3	A2	-	LC	LC	-	-	LC	-	-	modérée	-
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	-	A2	-	LC	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	A2	-	LC	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	A2	-	LC	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	A3	A2	-	LC	LC	-	NAb	LC	LC	-	modérée	pas évaluée
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	A3	-	-	LC	LC	-	NAb	VU	-	-	modérée	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	-	LC	LC	-	-	LC	-	-	modérée	-
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAd	NAc	LC	-	-	modérée	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	A3	A2	-	LC	NT	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAd	NAd	LC	DD	-	modérée	pas évaluée
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	A3	A2	-	LC	LC	NAd	-	LC	-	-	modérée	-

LC : préoccupation mineure / NT : quasi menacée / VU : Vulnérable / EN : En Danger / CR : en danger Critique / DD : données insuffisantes

Protection France A3 : article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Convention de Berne A2 : Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Directive Oiseaux A1 : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I

LR France : La Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine (2016)

LR Bretagne : Oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale (2021)

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme modérées.

3.3.5. Mammifères terrestres

3.3.5.1. Analyse bibliographique

Au regard des données disponibles sur les bases de données (données postérieures à 2016), il ressort la présence de treize espèces de mammifères terrestres (hors chiroptères) sur la commune de Chanteloup, parmi lesquelles peuvent être citées, car potentiellement présentes sur la zone d'étude :

- Blaireau européen (*Meles meles*) ;
- Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glaeolus*) ;
- Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) ;
- Crocidure musette (*Crocidura russula*) ;
- Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;
- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- Martre des pins (*Martes martes*) ;
- Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- Sanglier (*Sus scrofa*) ;
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*).

3.3.5.2. Enjeux potentiels

Le bocage au nord de la parcelle constitue un corridor écologique reliant les boisements épars autour du site d'étude. De fait, les alignements d'arbres au nord du périmètre immédiat et le boisement de feuillus et les prairies bocagères dans le périmètre rapproché constituent des habitats intéressants pour ce groupe taxonomique.

3.3.5.3. Enjeux avérés

Deux espèces ont été contactées au sein de la zone d'étude.

Tableau 8 : Espèces et statuts de rareté et de protection des mammifères terrestres relevés

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection France	Directive Habitats	Convention de Berne	LR Europe	LR France	LR Bretagne	Déterminants Bretagne	Responsabilité Régionale Bretagne
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	A2	LC	LC	LC	-	mineure
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	-	mineure

LC : préoccupation mineure / NT : quasi menacée

Protection France A2 : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Convention de Berne A2 : Annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

LR France : La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine (2017)

LR Bretagne : Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale - Mammifères de Bretagne (2015)

Considérant les habitats présents au sein du périmètre d'étude, les sensibilités relatives à ce groupe d'espèces sont considérées comme modérées.

3.3.6. Chiroptères

3.3.6.1. Analyse bibliographique

Aucune donnée n'est recensée sur les bases de données consultées (données postérieures à 2016) sur la commune de Chanteloup.

3.3.6.2. Gîtes

En fonction de la saison, les chauves-souris peuvent exploiter une multitude d'habitats leur permettant de répondre à leur besoins écologiques (mise bas, accouplement, hibernation, refuge permanent ou temporaire, transit, chasse). Ces habitats peuvent être des endroits chauds, calmes et sombres comme des arbres creux, des greniers, durant la période de mise bas (mars-septembre), des cavités garantissant une température positive (8 à 10° en moyenne) et une humidité indispensable pour éviter le dessèchement de leurs ailes, durant la période d'hibernation.

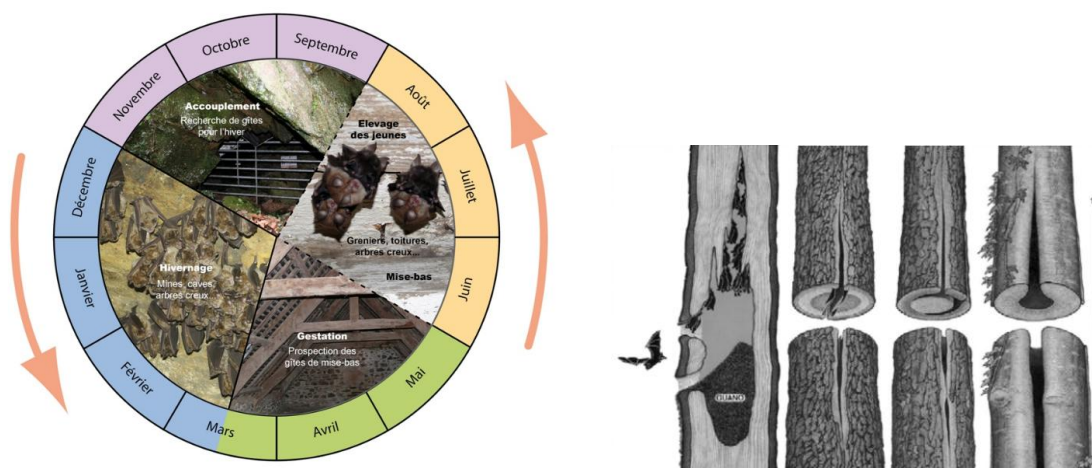


Figure 22 : Cycle biologique chez les chauves-souris et illustrations de gîtes sylvestres (source : Guide technique accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins)

➡ Aucun gîte à chiroptères potentiel n'a été relevé sur l'aire d'étude immédiate.

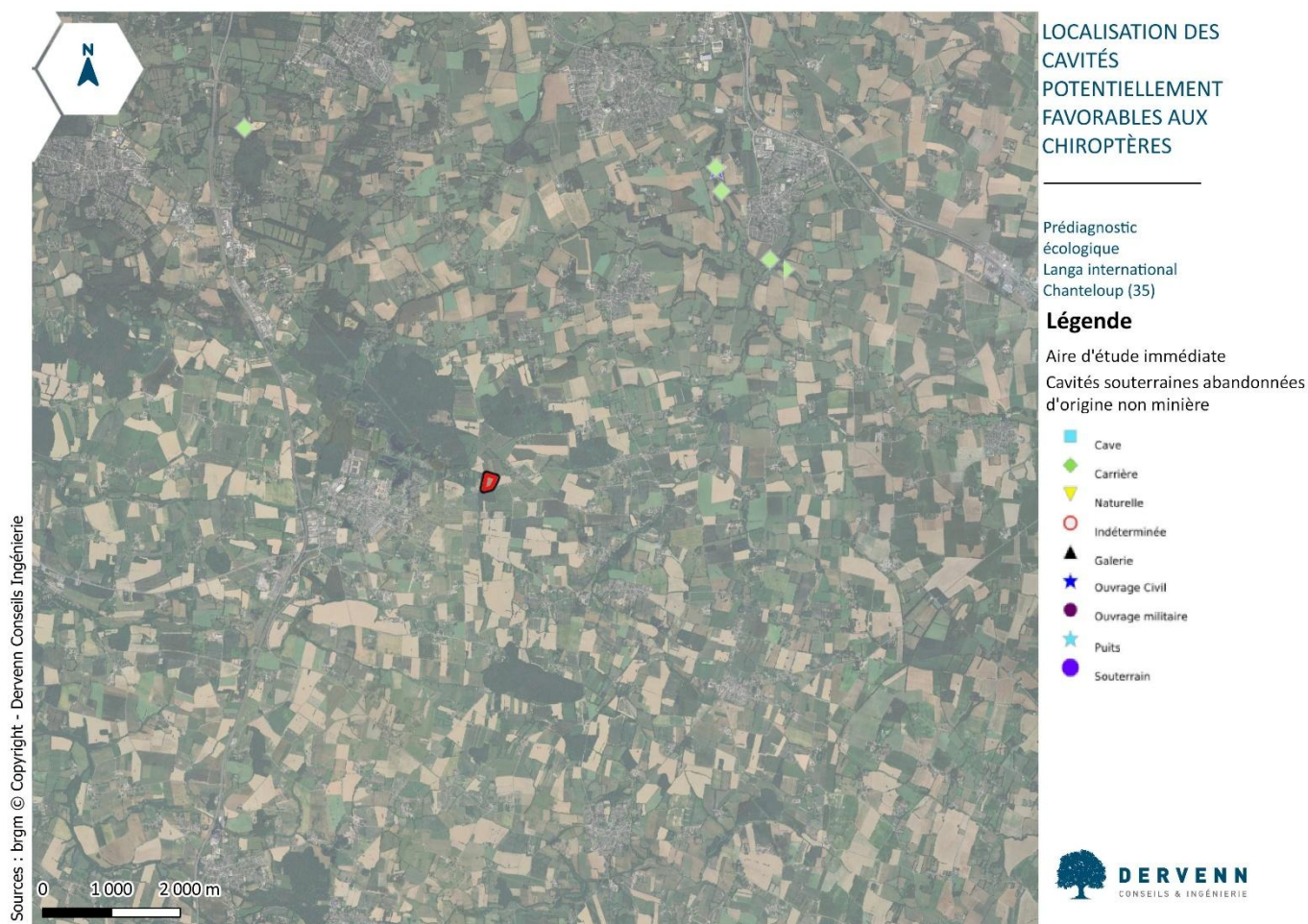


Figure 23 : Localisation des cavités potentiellement favorables aux chiroptères (source : BRGM)

Il n'y a pas de cavités recensées sur le site du BRGM sur le site d'étude ou à proximité immédiate.

3.3.6.3. Utilisation du site en chasse et/transit

3.3.6.3.1. Trame mammifère de Bretagne (et Loire Atlantique)

Les données issues de la Trame mammifère Bretagne (outil cartographique du *GMB – Groupement mammalogique breton* – qui permet de visualiser les continuités écologiques propres aux mammifères en Bretagne et Loire-Atlantique et pour les intégrer dans l'aménagement du territoire) ont été exploitées.

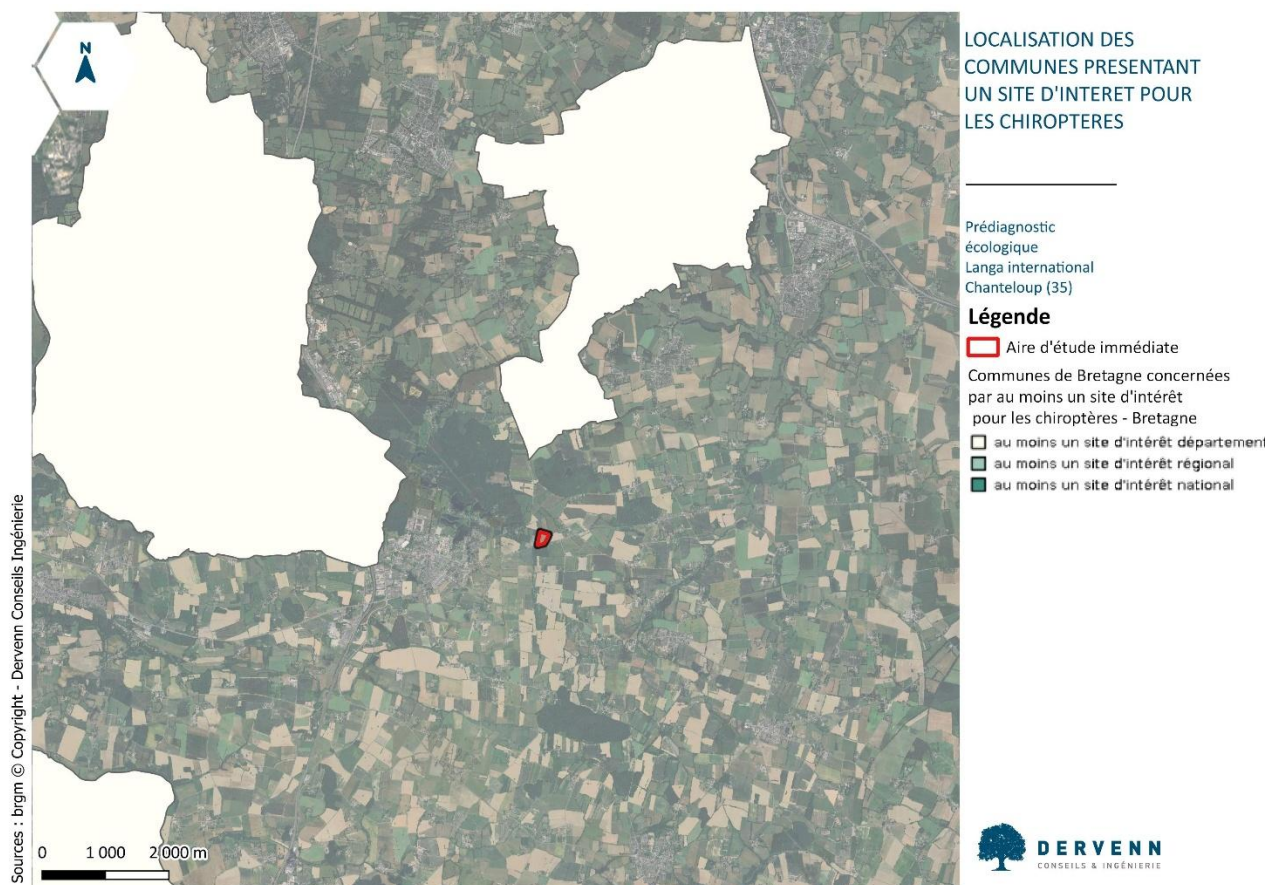


Figure 24 : Sites d'intérêt pour les chiroptères en Bretagne

La zone d'étude ne fait pas partie d'une commune présentant un site prioritaire connu pour les chiroptères.



Figure 25 : Espaces indispensables aux chiros des sites prioritaires

L'ouest de la zone d'étude se situe sur une zone de continuité privilégiée entre les populations correspondant habitats suivants : boisement de feuillus, haies arborées continues, plantations de feuillus et alignements d'arbres.

Trame des continuités pour les chauves-souris en Bretagne et Loire-Atlantique :

La zone d'étude se trouve sur une zone de continuités considérée comme réduite ou absente sur la Trame régionale des continuités pour les chauves-souris.

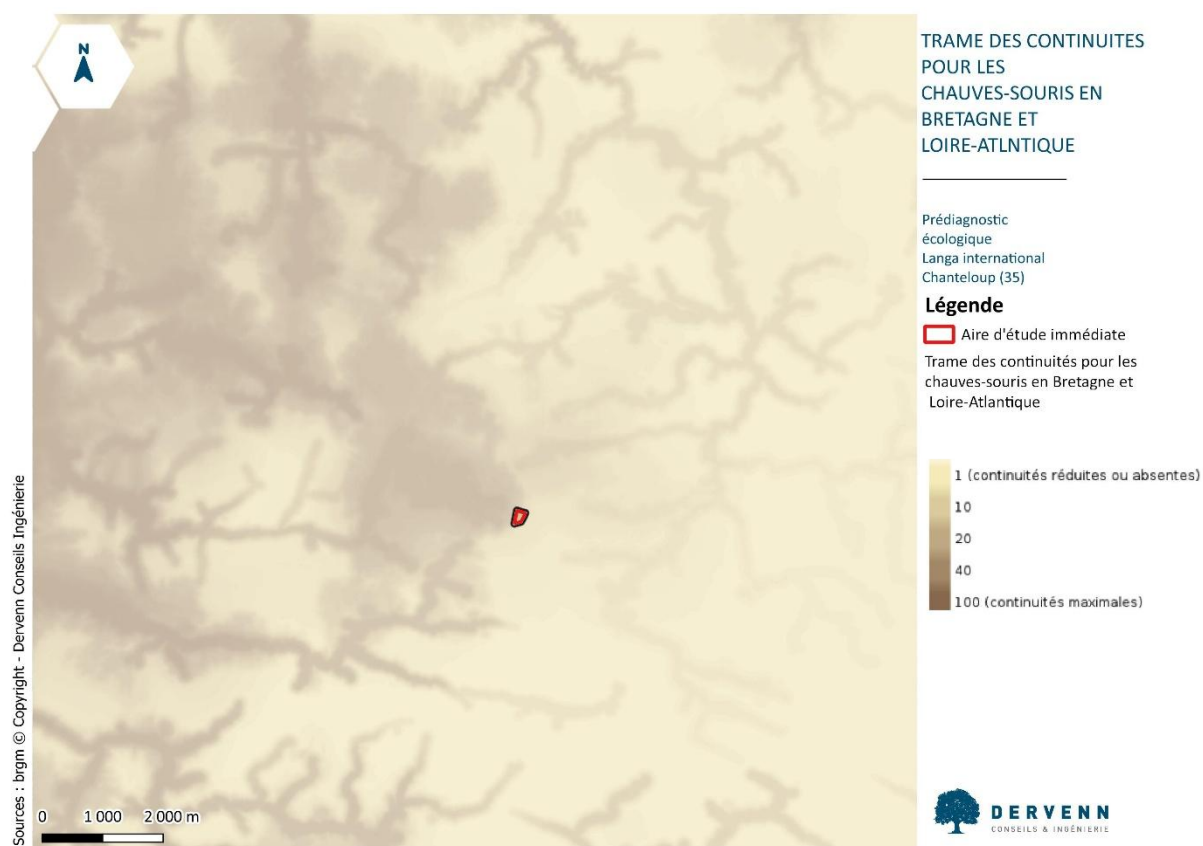


Figure 26 : Trame des continuités pour les chauves-souris en Bretagne et Loire-Atlantique

3.4. CARTOGRAPHIE SYNTHÉTIQUE DES SENSIBILITÉS PAR HABITAT

3.4.1. Méthode

Le niveau de sensibilité défini ici est lié aux enjeux avérés et potentiels définis précédemment.

Ce niveau de sensibilité est cumulatif en fonction du nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernés.

La définition du niveau de sensibilité est réalisée sur la base d'un passage de terrain unique en période non favorable et d'une étude bibliographique. Ce niveau de sensibilité est informatif et ne peut se substituer aux résultats issus d'un diagnostic « 4 saisons ». Par conséquent, il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la démarche ERC mais qui est insuffisant pour la conduite d'une évaluation des impacts du projet sur les espèces protégées et donc pour sa retranscription dans une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Tableau 9 : Méthode de définition du niveau de sensibilité d'habitats d'espèces

Vulnérabilité des populations d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur le site	Nombre d'espèces patrimoniales et/ou protégées (groupes d'espèces) potentiellement utilisatrices de l'habitat	Niveau de sensibilité de l'habitat d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur le site
Non menacées	1 ou 2	Limité
Non menacées	3 ou plus	Modéré
Quasi-menacées	1	Limité
Quasi-menacées	2	Modéré
Quasi-menacées	3 ou plus	Fort
Vulnérables	1 ou 2	Fort
Vulnérables	3 ou plus	Majeur
En Danger à Critiques	1 ou plus	Majeur

3.4.1. Résultats

Tableau 10 : Définition du niveau d'enjeu de conservation des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur l'aire d'étude

Habitat	Espèce ou groupe d'espèces protégées et/ou patrimoniales utilisatrices ou potentiellement utilisatrices	Niveau d'enjeu de conservation des populations locales d'espèces protégée et/ou patrimoniales sur le site (avérés)	Niveau de sensibilité de l'habitat d'espèces protégées et/ou patrimoniales
Végétations arborées			
Boisement de feuillus	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre)	Non menacées	Modéré
Haies arborées continues	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre)	Non menacées	Modéré
Plantations de feuillus	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre)	Non menacées	Modéré
Alignements d'arbres	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre)	Non menacées	Modéré
Végétations arbustives			
Haies arbustives	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre) Reptiles	Non menacées	Modéré
Ronciers	Avifaune protégée non menacée Amphibiens (terrestre) Reptiles	Non menacées	Modéré
Végétations herbacées			
Prairies mésophiles de fauche	Habitats alimentation avifaune protégée non menacée et menacée	Non menacées	Limité
Prairies mésophiles pâturées	Habitats alimentation avifaune protégée non menacée et menacée	Non menacées	
Milieux aquatiques			
Fossés et petits canaux	Amphibiens (corridors)	Non menacées	Modéré
Mares	Grenouille agile (ponte) Amphibiens	Non menacées	Modéré
Milieux artificiels végétalisés			
Cultures	Habitats alimentation avifaune protégée non menacée et menacée	Non menacées	Limité
Milieux artificiels			
Routes et chemins	-	-	Nul
Sites industriels en activité	-	-	Nul

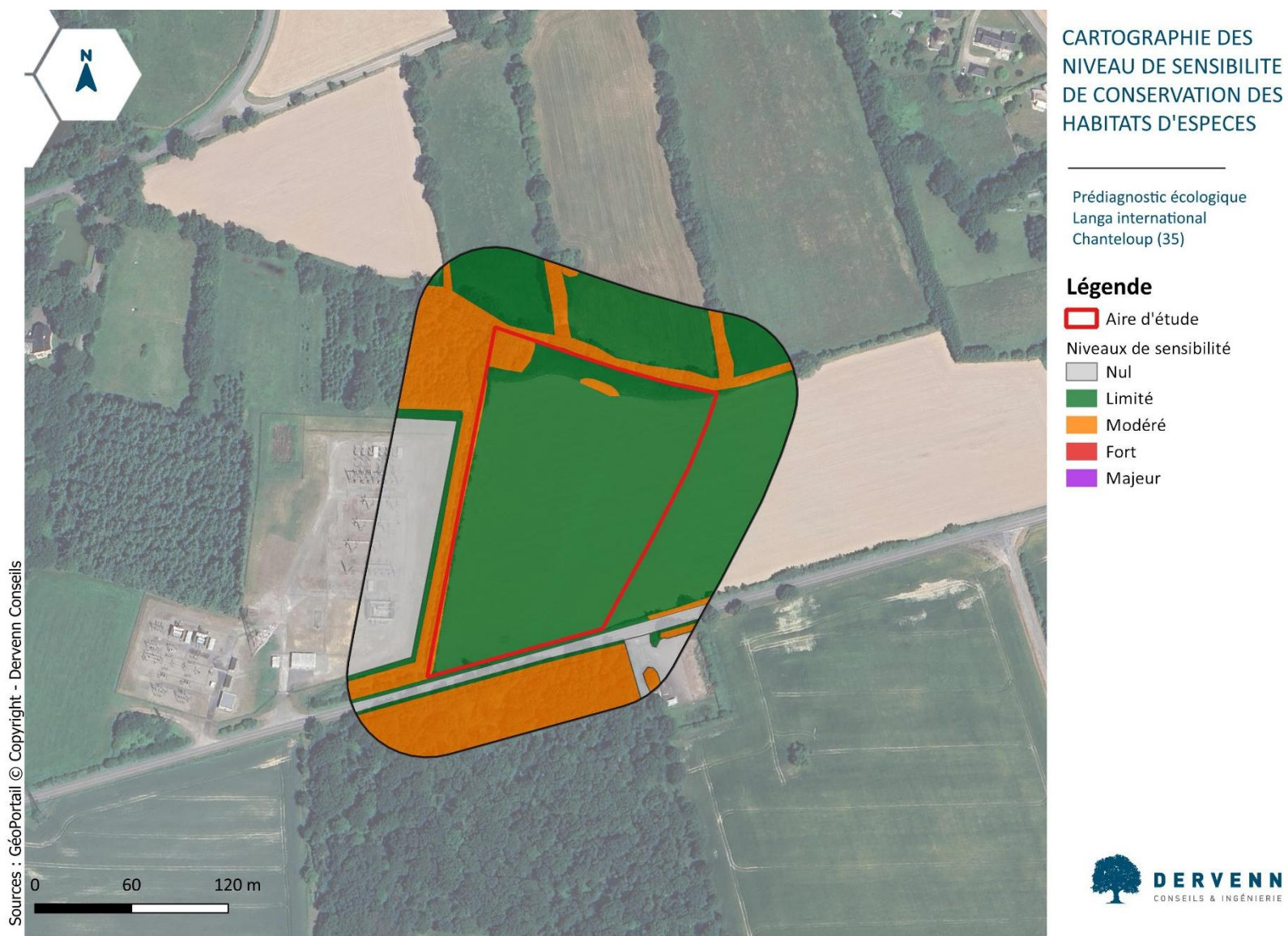


Figure 27 : Niveau de sensibilité de conservation des habitats du site

4. SYNTHÈSE DU PRÉDIAGNOSTIC ET PRÉCONISATIONS

Les enjeux relevés sont les suivants :

Sensibilité faune :

Note : le passage a été réalisé hors période favorable.

- **Insectes** : pas de sensibilités spécifiques à ce stade.
- **Amphibien** : pontes de Grenouille agile observées dans le périmètre rapproché. Pas de ponte observée dans le périmètre d'étude immédiat.
- **Reptiles** : des habitats favorables sont relevés sur le site.
- **Mammifères** : pas de sensibilités spécifiques à ce stade, le site pourrait constituer un habitat de chasse pour les chiroptères. Il n'y a pas d'arbres gîtes.
- **Avifaune** : les espèces recensées sont cantonnées à la périphérie du site considéré au niveau des espaces boisés et des haies arbustives et arborées.

Enjeu végétation : Aucun enjeu relevé. Les végétations sont communes.

Enjeux flore : Aucun enjeu relatif aux espèces protégées et patrimoniales. Présence d'une espèce exotique envahissante.

Les sensibilités sont essentiellement associées aux habitats de fourrés, aux haies et mares périphériques. La parcelle cultivée au centre présente des sensibilités limitées.

Les sensibilités écologiques sur la partie cultivée de la parcelle agricole — là où le projet sera implanté — sont évaluées comme limitées, cette zone étant située à distance des végétations et des habitats à enjeux. »

Il conviendra donc :

- **D'éviter au maximum les habitats d'espèces** à forte exigence écologique qui pourraient être impactés dans le cadre de l'exploitation future (haies, ronciers et mares notamment) ;
- De prendre en compte les espèces à faibles capacités de dispersion comme les amphibiens / reptiles en concevant la **conservation** avec une notion de proximité aux enjeux ;
- De prendre en compte la **phénologie des espèces** pour le phasage des travaux. Pas d'intervention sur les milieux arborés et arbustif (haies et boisement) en **période de nidification des oiseaux** (mars à juillet). Pas d'intervention sur les milieux aquatiques (mare, plan d'eau) pendant la **phase aquatique des amphibiens** (janvier à juin).
- De mettre en place une **gestion des espèces exotiques envahissantes** en cas d'impact sur celles-ci.
- De mettre en place un **suivi annuel** pour évaluer l'influence du projet sur les cortèges d'espèces.

5. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

5.1. AIRES D'ÉTUDES

Dans le cadre de ce pré diagnostic, plusieurs aires d'étude ont été définies.

Tableau 11 : Présentation des aires d'étude

Aire d'étude	Caractéristiques
Éloignée	En terme écologique, l'aire d'étude éloignée correspond à l'entité écologique dans laquelle s'insère le projet et où une analyse globale du contexte environnemental de l'aire d'étude immédiate est réalisée. Ainsi dans le cadre de cette étude, il a été choisi pour : • Les outils règlementaires : tampon de 15 km autour de l'aire d'étude immédiate • Les outils d'inventaires et continuités écologiques : tampon de 5 km autour de l'aire d'étude immédiate
Rapprochée	Zone tampon de 50 m autour de l'aire d'étude immédiate. Aire d'étude, d'une superficie de 6,3 ha, au sein de laquelle les inventaires ciblés et détaillés de terrain ont été réalisés.
Immédiate	Correspond à la zone projet d'une superficie d'environ 2,3 ha.



Figure 28 : Cartographie des aires d'études (périmètre d'étude + périmètre d'étude rapproché)

5.2. EQUIPE PROJET

Une équipe projet rassemblant plusieurs compétences a été constituée dans le cadre de ce prédiagnostic. Les membres de Dervenn ayant pris part à cette étude, ainsi que leurs domaines d'expertise sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Noms et domaines d'intervention des membres de l'équipe projet

Domaine d'intervention		Nom
Chef de projet		Sarah Leclerc
Expert flore et végétations		Sarah LECLERC
Experts faune	Tous taxons (exceptés chiroptères)	Clémence LESAULE
Contrôleur qualité		Alban Lebocq

5.3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE CONCERNANT LES ESPÈCES

La consultation des données ayant permis de justifier la création de zonages du patrimoine naturel peut permettre de révéler des enjeux potentiels sur le site d'étude en lui-même lorsque ces zonages en sont suffisamment proches géographiquement (cette notion de proximité est variable selon le groupe d'espèces concerné). Cette démarche concerne notamment les Znieff ou les zonages Natura 2000.

Lorsque cela est possible, la consultation de comptes-rendus d'autorités environnementales telles que la MRAE, le CSRPN ou le CNPN peut également s'avérer informative lorsque ceux-ci concernent des secteurs proches du site d'étude.

Pour affiner la recherche bibliographique et obtenir des données plus précises géographiquement et souvent plus récentes, il est possible de consulter des bases de données gérées par des associations naturalistes. Les observations, faites par des naturalistes amateurs passionnés, ont été validées par un comité d'experts avant d'y être publiées.

Toutes les données recueillies ont servi de base aux inventaires naturalistes en permettant de connaître le potentiel du site et ainsi d'orienter les prospections.

- Pour la Flore, le site internet du Conservatoire Botanique National de Brest a notamment été consulté.
- Pour la Faune, les pages web du GMB (Groupe Mammalogique Breton), Faune-France (gérée par l'association Bretagne Vivante et la LPO Bretagne entre autres), de l'INPN et la plateforme Biodiv'Bretagne ont été consultées.

Les données sont présentées groupe par groupe dans le document. Elles reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives.

5.4. PROSPECTION DE TERRAIN

5.4.1. Expertise de la Flore et des Végétations

L'ensemble de l'aire d'étude a été parcourue à pied par le botaniste en dehors de la période favorable à l'observation de la flore et du développement des végétations.

Chaque végétation a été délimitée sur le terrain sur la base de critères de composition végétale, de topographie et/ d'état de conservation, via un outil de cartographie GPS. Les espèces végétales caractéristiques ont été relevées sur le terrain afin de permettre le rattachement aux nomenclatures européenne EUNIS et française Corine Biotope, ainsi qu'aux habitats d'intérêt communautaire Natura 2000.

Par ailleurs, un relevé le plus exhaustif possible de la flore présente a été réalisé lors du passage sur le terrain. Une attention particulière a été portée aux espèces à statuts (listes rouges régionale, protections...), qui le cas échéant ont été dénombrées et localisées à l'aide d'un GPS. Les espèces inscrites sur la Liste des plantes invasives, élaborée par le Conservatoire Botanique National de référence du territoire d'étude, ont également été localisées.

Les cartographies des végétations et de la flore d'intérêt ont été réalisées sur la base des observations de terrain effectuées en période hivernale.

Les potentialités de présence d'espèces patrimoniales sont également notées.

5.4.2. Expertise de la Faune

5.4.2.1. Méthode d'inventaire des insectes

Les insectes sont de très bons indicateurs biologiques mais le grand nombre d'espèces et les difficultés de détermination ne permettent pas d'effectuer des inventaires exhaustifs sur de grandes surfaces. Il convient donc de cibler la prospection entomologique sur des groupes présentant un intérêt patrimonial et dont l'échantillonnage est matériellement utilisable.

Du fait de la période de prospection, seules les potentialités de présence ont pu être notées au regard de l'analyse bibliographique et des habitats favorables présents sur le site.

5.4.2.1.1. Inventaire des Coléoptères protégés

L'objectif a été de localiser les arbres potentiellement favorables à ce groupe d'espèces (arbres âgés et/ou présentant des cavités). Généralement, les essences les plus utilisées sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) et le Châtaignier (*Castanea sativa*). La zone d'étude a été parcourue dans sa totalité à la recherche d'arbres présentant des potentialités d'accueil.

Pour caractériser la présence de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou de Pique-prune (*Osmoderma eremita*), il peut être observé :

- la présence de trous d'émergence ovoïdes dans des arbres, souvent des chênes, vivants ou sénescents ;
- des restes d'individus au pied d'arbres présentant des trous d'émergence ;
- des individus sur un arbre en période favorable (de juin à août).

La présence de sciure à l'entrée des trous d'émergence ou au pied des arbres sous les trous vaut indice de présence certaine de l'espèce.

Limite de la méthode :

- La détection de la présence d'insectes, notamment saproxylophages est délicate. Concernant le Grand Capricorne, les indices de présence (sortie de loge) restent difficiles à observer surtout lorsque qu'il s'agit d'arbres faiblement colonisés et/ou lorsque des éléments, tel que le Lierre ou les ronces, rendent difficile l'observation du tronc. Les potentialités d'accueil sont néanmoins notées.

5.4.2.2. Méthode d'inventaire des amphibiens

Les prospections sont concentrées sur :

- La recherche d'habitats favorables au cycle de développement des amphibiens, à savoir :
 - des zones de reproduction (mares, fossés ...) ;
 - des zones de repos (haie, boisement, prairies ...) ;
 - des zones d'hivernage (Boisement)
- La recherche d'individus (adultes, larves et pontes) au sein du périmètre d'étude et en particulier sur les habitats cités ci-dessus.

Les potentialités de présence sont également notées au regard de l'analyse bibliographique et des habitats favorables présents sur le site.

5.4.2.3. Méthode d'inventaire des reptiles

Du fait de la période de prospection, seules les potentialités de présence ont été notées au regard de l'analyse bibliographique et des habitats favorables présents sur le site.

5.4.2.4. Méthode d'inventaire de l'avifaune

Des inventaires basés sur la **méthode des plans quadrillés** ont été mis en place. La surface réduite du site d'étude permet de le parcourir intégralement. On note en se déplaçant très lentement sur l'ensemble de l'aire d'étude tous les comportements et manifestations sonores ou visuelles de toutes les espèces présentes : chant, cris, bagarres, parades, démonstrations, nid, jeunes à peine volants, ...

Lors de chacun des passages, les observations sont notées sur une ortho photo. La date de passage et les détails de contexte éventuels sont notés pour chaque session.

5.4.2.5. Méthode d'inventaire des Mammifères

5.4.2.5.1. Inventaire des Mammifères terrestres

L'ensemble de l'aire d'étude immédiate a été prospectée à la recherche de traces et indices de présence de mammifères terrestres (empreintes, fèces, crotties, réfectoires, restes de repas...).

Les potentialités de présence sont également notées au regard de l'analyse bibliographique et des habitats favorables présents sur le site.

5.4.2.5.2. Inventaire des Chiroptères

5.4.2.5.2.1. Recherche de gîtes

Les exigences écologiques des chiroptères impliquent l'utilisation de gîtes à des périodes différentes pour des besoins différents :

- Gîtes d'hibernation : souterrains, bâtis ou gîtes forestiers fréquentés entre octobre et février- mars,
- Gîtes de maternité (gestation, mise bas et allaitement) : souterrains, bâtis ou gîtes forestiers fréquentés entre avril et septembre,
- Gîtes de repos diurnes (chasse) : bâtiments, anfractuosités, cavités sylvestres...

Les gîtes potentiels offerts par les arbres âgés (cavités, écorce décollée, fissures...) et les éléments bâtis (combles, greniers, anfractuosités ...) ont été recherchés au sein et à proximité immédiate de l'emprise projet et par le fauniste. Les traces et indices de présences (guano, morceaux d'élytres, cadavre ...) sont relevés.

5.4.3. Dates et natures des prospections de terrain

Tableau 13 : Date et nature des prospections de terrain réalisées dans le cadre de cette étude

Date et Horaire (effort de prospection)		Météorologie	Nature des prospections
Flore et végétations			
03/02/2026		/	Milieus naturels et flore
Faune			
03/02/2026	10h40-12h10	12°C/absence de vent/couverture nuageuse nulle/absence de précipitation	Recherche toute faune

5.4.4. Limites aux prospections de terrain

Le passage de prospection a été réalisé hors période favorable pour une grande partie des taxons étudiés.

Aucune limite n'a été rencontrée.

Annexe 1. Liste des espèces végétales

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Liste rouge nationale	Protection régionale	Liste rouge régional	Flore invasive
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre		LC		LC	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère		LC		LC	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux		LC		LC	
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés		LC		LC	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace		LC		LC	
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pleureur		LC		LC	
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent		LC		LC	
<i>Callitriche</i> L., 1753	Callitriche					
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée		LC		LC	
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier cultivé		LC		LC	
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré		LC		LC	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun		LC		LC	
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun		LC		LC	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style		LC		LC	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais					
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré		LC		LC	
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre		LC		LC	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron		LC		LC	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun		LC		LC	
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe à Robert		LC		LC	
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante		LC		LC	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant		LC		LC	
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse		LC		LC	
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée		LC		LC	
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun		LC		LC	
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Jacobée commune		LC		LC	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fleurs aiguës		LC		LC	
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars		LC		LC	
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace		LC		LC	
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois		LC		LC	
<i>Oenanthe crocata</i> L., 1753	Oenanthe jaune safran		LC		LC	
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain cornedecerf		LC		LC	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé		LC		LC	
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé		LC		LC	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel		LC		LC	
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère commune		LC		LC	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier		LC		LC	
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier lauriercerise		NAa			IA
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux					
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle		LC		LC	

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Liste rouge nationale	Protection régionale	Liste rouge régional	Flore invasive
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile		LC		LC	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé		LC		LC	
<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharpley & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée		LC		LC	
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre		LC		LC	
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette		LC		LC	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		LC		LC	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens		LC		LC	
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse		LC		LC	
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce ligneuse					
<i>Rumex acetosa</i> subsp. <i>acetosa</i> L., 1753	Patience oseille		LC		LC	
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petiteoseille		LC		LC	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu		LC		LC	
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses		LC		LC	
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé		LC		LC	
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonore roseau		LC		LC	
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire		LC		LC	
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodaine		LC		LC	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés		LC			
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant		LC		LC	
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles larges		LC		LC	
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Ajonc d'Europe		LC		LC	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque		LC		LC	
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus		LC		LC	